

**LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**  
(+ 20 000 habitants - membre de Nantes Métropole)

**OFFRE DE STAGE**

Service Aménagement et Urbanisme – Projet  
Charte pour construire la Ville de demain

Engagée dans la transition écologique, la Ville mène une politique de développement urbain et d'aménagement pour permettre à chacun de vivre dans un environnement de qualité en première couronne nantaise autour de 4 piliers : transition écologique, justice sociale, démocratie locale permanente, qualité des services publics.

Le contexte climatique actuel et la raréfaction des ressources impose de repenser la Ville de demain. La reconstruction de la ville sur la ville et la maîtrise du développement du périurbain ont pour corollaire la densification des tissus urbains et périurbains. La sobriété et l'innovation doivent guider nos actions pour construire cette ville en transition.

Ces objectifs interrogent nécessairement sur une analyse des lieux, des formes et de l'acceptation de ces dernières afin de s'inscrire dans un projet global à l'échelle du territoire de La Chapelle sur Erdre. Un projet pourrait ainsi être considéré de qualité lorsque la somme complexe des contraintes qui le détermine est intégrée.

Dans ce contexte, la commune propose une offre de stage relative à la réalisation d'une charte pour aménager la ville de demain pour épauler les équipes en place et participer à la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement des mutations urbaines en lien avec les partenaires.

**Vos missions :**

**Réaliser une charte de la Ville de demain**

A l'échelle de la Ville de la Chapelle sur Erdre, ce futur document, complémentaire aux dispositions du PLUm de la Métropole, doit constituer un guide pour une démarche durable et de qualité des opérations d'aménagement, anticipant les conditions climatiques de demain et la préservation des ressources.

Elle pose un cadre de discussion avec les opérateurs et permet de concevoir ensemble les conditions du bien vivre ensemble, avec des logements plus qualitatifs répondant ainsi également aux attentes des ménages.

La Charte de la Ville de demain est ainsi un outil qui aide à maîtriser le développement urbain en articulant les notions de qualité de logement, de mixité sociale et du cadre de vie.

**Activités principales confiées au stagiaire**

*Missions d'études*

- ✓ Prise de connaissance de la commune, du document d'urbanisme en vigueur, et des prescriptions existantes pour cadrer certaines opérations d'aménagement
- ✓ Benchmark sur des chartes réalisées par d'autres communes

*Missions opérationnelles*

- ✓ Définition d'un plan comprenant toutes les thématiques utiles à intégrer dans la charte et rédaction/illustration du document
- ✓ Participation à la réalisation de documents de synthèse et de communication autour de la charte, à destination des habitants et des professionnels
- ✓ Participation à l'organisation, au besoin, de rencontres avec des professionnels de l'aménagement pour amender la charte (acteurs institutionnels et/ou privés), visites de site

**Envie de faire partie de l'aventure ?**

- Vous faites vos études dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement
- Des compétences en illustration seraient appréciées
- Vous avez un Bac + 4/5 (type césure, stage de master 1, stage de fin d'études)
- Vous avez le permis B (déplacements sur le terrain, véhicule fourni en interne)

**Autres précisions concernant la réalisation du stage**

- Positionnement hiérarchique : stage encadré par la Responsable du service Aménagement et Urbanisme
- durée de 4 à 6 mois, début possible à compter du 2 Mai 2023
- Temps de travail : 35 heures
- Lieu de stage (Direction Aménagement et Transitions – 4 rue de Bretagne) – Transports en commun Gare Erdre Active à 2mn
- Rémunération : gratification réglementaire

Merci d'adresser lettre de candidature et CV par mail à [recrutement@lachapellesurerdre.fr](mailto:recrutement@lachapellesurerdre.fr)